

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**N°002344**

**OBJET :**

**Attribution du marché n°2022-  
HAB-02 au Bureau d'étude  
DETENTE CONSULTING pour  
la réalisation d'une étude sur  
l'analyse des clientèles et  
l'étude de marché préalable  
à une stratégie de  
développement de l'offre  
locale de meublés touristiques  
de 34 800 € HT**

Réf. : GH/MB (HABITAT)

Rubrique dématérialisée : 1.1.1.

« Délibérations, décisions et arrêtés relatifs  
aux marchés publics et aux accords-cadres  
ainsi qu'à leurs avenants »

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

**VU** l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

**VU** la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500 000.00 € HT pour les fournitures et services et 1 000 000.00 € HT pour les travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de réaliser une étude qui permettra d'analyser les clientèles et de réaliser une étude de marché préalable à une stratégie de développement de l'offre locale de meublés touristiques, et ce dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la rénovation des copropriétés touristiques du littoral ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé, en date du 13 Juillet 2022, une consultation à faible montant conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123.1.1° du Code de la Commande Publique ;

A l'issue de celle-ci et après analyse des offres effectuée le 04/08/2022.

## DÉCIDE

- **Article 1** : De passer le marché relatif à la réalisation d'une étude permettant l'analyse des clientèles et la réalisation d'une étude de marché préalable à une stratégie de développement de l'offre locale de meublés touristiques avec le Bureau d'étude DETENTE CONSULTING, domicilié 45, Avenue Jacques Brel, 94 455 Chevelly Larue, pour un montant de 34 800,00 € HT.
- **Article 2** : De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 11 Août 2022

**Le Président,  
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

**RECU EN PREFECTURE**

Le 11 août 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220803-C00234410-AR